ACCUEIL

2025.03.27

Partager

Projet de loi 89 – La FTQ, la CSN et la CSQ interpellent le premier ministre François Legault

Photo: FTQ

Montréal, le 27 mars 2025 – Après avoir réclamé tour à tour, en commission parlementaire la semaine dernière, le retrait du projet de loi 89 du ministre du Travail, Jean Boulet, la FTQ, la CSN et la CSQ demandent aujourd'hui une rencontre avec le premier ministre François Legault à ce sujet, et ce, dans les meilleurs délais.

« Dans le contexte de grande incertitude et d'imprévisibilité que l'on connaît actuellement sur le plan économique, nous sommes extrêmement inquiètes, comme organisations syndicales qui représentent près d'un million de travailleuses et de travailleurs québécois, de constater que le ministre Boulet continue à faire fi de nos

appels répétés au retrait du projet de loi», ont insisté Magali Picard, présidente de la FTQ, Caroline Senneville, présidente de la CSN et Éric Gingras, président de la CSQ.

« Nous souhaitons rencontrer dès que possible M. Legault à ce sujet, car l'heure est grave. Nous voulons discuter avec lui des enjeux, puisque la paix sociale est actuellement compromise par ce projet de loi qui vient brimer les travailleuses et les travailleurs dans leur capacité à améliorer leurs conditions de travail », ont poursuivi les porte-parole.

« S'il est adopté, ce projet de loi appauvrira l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du Québec. C'est tout simplement inacceptable. Il s'agit d'une provocation inutile, au moment même où le gouvernement appelle à la plus grande cohésion sociale pour faire face aux menaces tarifaires de l'administration Trump. Pourquoi alors choisir la voie de la confrontation plutôt que de miser sur le dialogue social si cher au ministre Boulet ? », ont renchéri les porte-parole.

Actions à venir

De nombreuses actions sont à prévoir à travers le Québec au cours des prochaines semaines si le projet de loi est maintenu. « Nos travailleuses et nos travailleurs sont en colère. Tant et aussi longtemps que le projet de loi 89 sera sur la table, nous serons sur le terrain. Un tel bouleversement dans le fragile équilibre patronal-syndical ne se fera pas sans heurts. Penser le contraire relève de l'insouciance », ont conclu Magali Picard, Caroline Senneville et Éric Gingras.

Jusqu'à 30 M$ pour démolir le Colisée

Le Journal de Quebec · 28 mars 2025 · 16 · STÉPHANIE MARTIN

Les coûts de démolition du Colisée de Québec pourraient s'élever à près de 30 millions $, selon un rapport d'expertise.

Le rapport publié le 17 février dernier porte sur les options de mise en valeur de la structure du Colisée de Québec. Il a été réalisé par la firme EMS. Il faisait suite à une première étude réalisée en 2020.

Rendu public dans des documents demandés en accès à l'information, le rapport de février dévoile les conclusions sur la faisabilité d'une démolition partielle de l'édifice, mais aussi sur les coûts auxquels on peut s'attendre.

HAUSSE GLOBALE

« Depuis 2020, année de la publication de notre rapport et estimation concernant la "démolition globale" du Colisée, les coûts associés aux différentes spécialités de construction et de démolition ont considérablement augmenté, écrit l'ingénieur responsable. De manière préliminaire, il faut prévoir une hausse globale des budgets de l'ordre de 25 % à 50 % pour un tel projet, le tout sous réserve de vérifications détaillées dans chaque spécialité. »

Les derniers chiffres dévoilés par l'administration Marchand, datant de 2020-2021, étaient de près de 20 millions $. Une hausse de 25 % à 50 % porterait la facture à près de 25M$ou30m$.

Le rapport statue également, comme l'avait mentionné l'administration Marchand, que la démolition partielle serait difficile.

COMPLEXE

« La démolition partielle, bien que techniquement envisageable, s'avère complexe et coûteuse en raison des travaux de renforcement requis et des incertitudes liées à la non-disponibilité des plans originaux de structure. »

La firme préconise « la démolition quasi totale, suivie d'une reconstruction adaptée», ce qui « semble être l'option la plus économique et rationnelle ».

L'administration Marchand a pris la décision de démolir le vénérable édifice édifié en 1949. Un projet de logements, qui se trouvera à cet endroit, sera dévoilé d'ici la fin de l'année.

Du côté du cabinet du maire, on souligne que ces coûts sont une « estimation » de l'ingénieur et qu'on « devra mettre à jour les coûts en fonction du marché lors d'un appel d'offres en bonne et due forme ».

SOLS CONTAMINÉS

Par ailleurs, une autre étude a révélé la présence de sols contaminés sur le site nord-est d'expocité, où se situe le Colisée.

« Notons que dans un contexte d'un usage sensible du site (par exemple résidentiel ou public sensible), les sols ne respectant pas les critères « B » du Guide d'intervention devront être excavés et éliminés hors site dans des lieux autorisés », a mentionné la firme Akifer dans son rapport d'évaluation et de caractérisation environnementales.